

Image not found or type unknown



Donation partage - délais de réflexion

Par **paulrumain**, le **10/12/2009** à **23:32**

Bonjour,

Mon père a décidé de nous léguer, à moi et à mon frère, l'ensemble des actions qu'ils détient dans l'une de ses sociétés sous forme de donation partage. Je n'ai eu aucun documents concernant cet acte. Je sais seulement que je serai défavorisée.

Ai-je le droit à un délais de réflexion avant de signer ?

Quelles seraient les conséquences d'un refus de ma part ?

Merci d'avance pour vos réponses.